



Procès-verbal No 13

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 26 juin 2019 à 19h30

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du bureau
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 21/2019: Projet Gare sur la parcelle No 280 comprenant la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation Equitim et la construction d'une UAPE, d'une cantine scolaire et de logements
Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
6. Préavis No 24/2019: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 570'000 TTC relatif au remplacement du collecteur EC de la Rte de la Bellangère à la Rte de la Scie en passant par le lieu-dit "Les Epinettes"
Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Préavis No 25/2019: Comptes 2018
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
8. Préavis No 26/2019: Arrêté d'imposition 2020
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
9. Résolution de Soutien "contre le boulet des charges cantonales"
Discussion - Votation
10. Nomination du Bureau:
 - a. Election du Président / de la Présidente
 - b. Election de deux Vices-Président(e)s
 - c. Election des Scrutateurs / Scrutatrices
 - d. Election de la Commission de Gestion
11. Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 19h30.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>40 conseillers et conseillères sont présents.</p> <p>Excusés : MM. Henri Lequint, Jean-Michel Leber, Claudé Morel, Marc Prélaz et Laurent Schweizer</p>
N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement de ses différents points.</p>
N. Vez Raymond	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Fait part des naissances de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Louise Berg Passos Targas, née le 14 mars 2019, fille de M. Otavio Targas et Mme Evelin Berg Passos Targas ; • Santiago Rodrigues Ribeiro, né le 22 mai 2019, fils de M. Antonio Barbosa Ribeiro et Mme Maria do Carmo Ferreira Rodrigues. <p>Fait également part au Conseil des décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Elisabeth Lerch, née le 5 août 1936, et décédée le 25 avril 2019 ; • M. Louis Wicht, doyen de la Commune, né le 14 octobre 1921 et décédé le 17 mai 2019 ; • M. Michel Salero, né le 23 février 1942, et décédé le 20 juin 2019. <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p>Rappelle que les prochaines séances du Conseil auront lieu les lundis 28 octobre et 9 décembre.</p> <p>Rappelle également que les élections fédérales auront lieu le 20 octobre (1^{er} tour) et 10 novembre (2^e tour). Remercie les conseillères et conseillers qui seraient volontaires pour aider le bureau à dépouiller les scrutins de bien vouloir s'annoncer en fin de séance.</p>
N. Vez Raymond	<p>3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.</p> <p>Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p>



<p>P. Zuberbühler</p> <p>A.-L. Bally</p> <p>S. Adams</p>	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Prie le Conseil de bien vouloir excuser MM. Attila Toth et Alain Blumenstein, ce dernier rejoignant la séance après celle du Codir de la SDIS Nyon-Dôle.</p> <p>Souhaite la bienvenue à M. Alexandre Good, nouveau secrétaire municipal entré fonction le 1^{er} avril 2019, en remplacement de Mme Anne-Marie Dick qui a pris sa retraite.</p> <p>Informe le Conseil des suites dans l'affaire du réservoir des Chaumilles : Pour rappel, l'Office de la Consommation avait rendu un rapport d'inspection le 8 novembre 2018 qui stipulait que «<i>selon le PDDE 2018, la station de pompage et le réservoir des Chaumilles sont à abandonner et seront remplacés. Si le projet de construction de la nouvelle station de pompage accompagné du calendrier de planification des travaux nous parvient d'ici à 2 ans nous renonçons à exiger les travaux de mise en conformité du réservoir des Chaumilles</i>».</p> <p>Cette mise en conformité concerne essentiellement le dispositif d'amenée d'eau de la SAPAN qui n'est plus aux normes. Le coût des travaux de mise en conformité serait de quelques dizaines de milliers de francs.</p> <p>Afin d'éviter l'abandon de ce réservoir, Mme Bally a demandé au Syndicat d'Arrosage de Nyon et environs (SANE) si sa capacité de 1200m³ pouvait intéresser cette dernière, notamment pour l'arrosage. Tel n'est pas le cas. Non seulement, le bassin de rétention qui se trouve en-dessous a déjà une capacité de 12'000 m³, mais surtout, l'utilisation du réservoir des Chaumilles par le SANE engendrerait des coûts importants pour tirer une conduite d'acheminement de l'eau dans le lac.</p> <p>Un autre projet consisterait à fournir de l'eau de source à la Commune de Genolier, celle-ci étudiant la possibilité de nouveaux captages. Il faudrait pour cela tirer une conduite depuis le Molard jusqu'au réservoir du Bas des Côtes à Genolier. Selon l'hydrogéologue, la nappe de Givrins a en effet une capacité suffisante pour alimenter d'autres communes en eau de source. Si ce projet se réalisait, cela pourrait permettre à la Commune de justifier l'utilisation de sa capacité hydrique. Les coûts du projet seraient répartis entre les deux communes selon une clé à définir.</p> <p>Plan d'Affectation Communal : l'examen préliminaire a été concluant et l'étape suivante va pouvoir débuter, à savoir l'examen préalable qui permettra de déterminer si le plan présente des points « bloquants » au niveau du canton.</p>
<p>P. Zuberbühler</p>	<p>5) Préavis No 21/2019: Projet Gare sur la parcelle No 280 comprenant la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation Equitim et la construction d'une UAPE, d'une cantine scolaire et de logements Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p> <p>Rappelle que le Plan Directeur Communal soumis à l'enquête en mars 2013 et approuvé par le Conseil Communal prévoyait un développement de la parcelle En Gavagnou de 10'500 m³ ainsi que de la parcelle communale No 280 de 3'900 m². Suite à l'entrée en vigueur de la LAT, la Commune a renoncé à ce projet.</p>



Rappelle également que l'UAPE et la cantine scolaire mobilisent actuellement deux classes dont l' AISGE aurait besoin au vu du nombre d'élèves fréquentant l'école. Une deuxième cantine a même été ouverte à la route de la Bellangère 4, soit en-dehors de l'école. La Commune a l'obligation de mettre à disposition une UAPE et une cantine scolaire mais sa situation financière actuelle ne lui permet pas de financer la construction de nouveaux locaux.

Rappelle enfin qu'en 2011, le plan d'investissements 2011-2016 prévoyait la construction d'un bâtiment multifonctions en 2013-2014 (MPGA l'Oche) -ainsi que l'étude d'une construction école/habitations à la gare à partir de 2014. Ce projet a été réactivé en 2017. Il avait été porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 25 mars dernier mais finalement reporté à la présente séance au vu de nouveaux éléments relevés par les Commissions ad hoc et de Gestion.

Ce projet consiste dans la construction de 4 bâtiments qui abriteront une UAPE et une cantine scolaire de 350m², ainsi que 24 appartements destinés à la classe moyenne à des loyers inférieurs de 10 % au prix du marché.

Equitim fonctionne selon le principe suivant : *« elle loue les terrains aux propriétaires au moyen d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et finance la construction des logements dont elle reste propriétaire en fonction des règles définies à travers le DDP »* (Préavis No 21, p. 3). La Commune reste donc propriétaire du terrain.

Le projet ne requiert aucun cautionnement, ni aucune subvention car Equitim investit 100% en fonds propres. Les investisseurs sont des institutions de prévoyance. Les capitaux engagés par ces dernières dans la Fondation s'élèvent actuellement à CHF 105 mios. Par ailleurs, Equitim étant maître d'ouvrage, le projet n'est pas soumis aux marchés publics.

L'entier de la parcelle no 280 (3'909 m²) fera l'objet d'un droit distinct et permanent, pour une durée de 75 ans. La rente annuelle du DDP s'élèvera à 18% de l'état locatif net, mais au minimum CHF 65'000 la première année. La Commune définira les critères d'attribution des logements. A la demande de la Commission de Gestion, la société i-Consulting a été mandatée et a rendu un rapport d'expertise pour étudier les différentes possibilités de rendement sur la base de différents scénarii (marché libre,..). Certaines hypothèses permettraient un rendement supérieur mais ce serait au détriment de l'aspect social du projet.

Dans un premier temps, il était prévu que l'UAPE et la cantine soient mis gratuitement à disposition de la Commune qui les aurait louées à l' AISGE (revenus locatifs annuels projetés : CHF 60'000, desquels il aurait fallu déduire un amortissement annuel de CHF 40'000). Suite aux discussions avec la Commission de Gestion, ceci a été modifié. Ces locaux seront vendus à l' AISGE à la remise des clés, pour un montant forfaitaire fixé dans le projet d'acte de DDP à CHF 1'063'500. L' AISGE s'est d'ores et déjà prononcée favorablement à ce sujet, sous réserve de validation par le Conseil Intercommunal.

Au terme du DDP, les bâtiments pourront être rachetés par la Commune à une valeur basée sur la valeur intrinsèque des constructions à dire d'expert (excepté les locaux de l'UAPE et de la cantine qui auront déjà été achetés par l' AISGE).

L'objectif est de livrer les bâtiments en août 2021.

Le bureau Aubert Architecte SA a été retenu par la Municipalité et Equitim.



Les bâtiments seront reliés au CAD.

Le projet d'acte notarié pour la constitution du DDP a été revu par i-Consulting ainsi que par Me Luc Pittet, avocat spécialiste en droit de la construction et droit immobilier, de l'Etude Freymond Tschumy et Associés à Lausanne, qui a demandé la modification de certains points. La dernière mouture de cet acte a été reçue par la Municipalité hier et sera sans tarder transmise à Equitim.

M. le Syndic lit ensuite les conclusions du Préavis.

F. Di Pierro

En sa qualité de rapporteur de la Commission ad hoc, tient à relever les points suivants qui figurent dans son rapport:

- Quand bien même le partenaire de la Commune semble sérieux, il est primordial que la gestion du projet soit sans risque et dégage la Commune de toute responsabilité en cas de faillite.
- Il faut s'assurer que les bâtiments soient raccordés au CAD.
- Les critères d'attribution des appartements doivent être spécifiés dans les statuts pour la mise à l'enquête.
- Le projet d'acte de DDP qui précise les engagements des parties ainsi que les plans de l'avant-projet doivent être présentés au Conseil.
- La libération du terrain, bien qu'en DDP pour 75 ans, peut représenter des difficultés pour la Commune, étant donné qu'elle ne possède pas d'autres terrains constructibles de cette taille.
- Le projet risque d'impacter les futurs projets de construction au village (offre et prix), ainsi que la limite du nombre d'habitants. A cet égard, la Commission regrette que le rapport final du bureau d'urbanisme Fischer Montavon ne lui ait pas été présenté.

La Commission estime primordial que ses observations soient prises en considération avant de poursuivre la procédure de mise à l'enquête. Néanmoins, elle propose au Conseil d'accepter le Préavis et invite la Municipalité à tenir compte des remarques formulées.

N. Vez Raymond

Remercie M. di Pierro et la Commission pour son rapport. Espère que la présentation de la Municipalité a répondu en partie aux préoccupations de la Commission. S'agissant du projet d'acte DDP, la Commission n'en a reçu une copie que la veille, ce qui est bien évidemment trop court pour se prononcer sur son contenu.

Passé la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

C. Nardone

Sur le principe, la Commission de Gestion est favorable au projet. Certains points nécessitaient toutefois d'être renégociés et la COGES a eu plusieurs réunions avec la Municipalité et des représentants d'Equitim. Les discussions ont notamment porté sur :

- L'indexation de l'annuité de CHF 40'000 à l'indice suisse des prix à la consommation, système qui a heureusement été complètement abandonné au profit d'une vente de l'UAPE et de la cantine à l'AISGE à un prix forfaitaire de CHF 1'063'500.



- Le report - indirect - de la subvention des loyers de 10% sur la rente de DDP dont ils seront déduits et le calcul du montant que cela représente sur la durée de 75 ans du DDP, soit...CHF 11'800'000 ! Ce montant doit en réalité être pondéré. En effet, comme la COGES le relève en page 2 (2^e para) de son rapport : *«Escomptée avec le taux moyen hypothécaire des derniers 75 ans de 4,23%, la valeur actuelle de ces subventions futures est de CHF 2'380'000 ».*
- La conclusion d'un contrat entre Equitim et CAD SA.
- Enfin, au vu de la durée et des enjeux financier du projet, la COGES recommande de mandater un avocat spécialisé dans l'immobilier pour examiner le projet d'acte de DDP.

L'issue des discussions ne satisfait pas entièrement la COGES mais elle recommande néanmoins au Conseil d'approuver le Préavis tel que présenté lors de la séance.

N. Vez Raymond	Remercie la COGES pour son travail qui a permis de faire évoluer le projet et d'en renégocier certains points majeurs. Ouvre la discussion.
G. Pradervand	Demande s'il ne serait pas prudent de garder une partie de la parcelle 280 pour des besoins futurs, notamment pour la construction d'un nouveau collège.
S. Adams	Le futur collège du Muids répondra aux besoins de classes supplémentaires pour les 5P et au-delà. 14 classes sont prévues dans un premier temps au Muids, avec la possibilité d'en construire 10 de plus si nécessaire. Les classes 1 à 4P resteront dans les villages.
R. Fahrni	La Commune serait-elle tenue de racheter les immeubles dans l'hypothèse où Equitim tomberait en faillite ?
P. Zuberbühler	Si le risque zéro n'existe pas, il est extrêmement faible en l'espèce, au vu des investisseurs qui sont derrière Equitim, soit des caisses de pension d'importance. Si le cas devait néanmoins se présenter, les appartements seraient vendus. En tout état, la Commune resterait propriétaire du terrain.
P. Dillenbourg	1. A-t-on un engagement écrit de l'AISGE pour le rachat de l'UAPE et de la cantine ? 2. Est-ce que ce projet est inclus dans le plafond d'endettement de l'AISGE de CHF 68 mios ?
P. Zuberbühler	1. La Commune a en main un courrier écrit de l'AISGE acceptant ce rachat. Il s'agit d'un accord de principe qui doit encore être approuvé par le Conseil Intercommunal. Cela ne devrait toutefois pas poser de problème. 2. Le plafond d'endettement voté comportait un montant de CHF 7 mios pour la nouvelle école de St-Cergue. Cette dernière souhaite finalement rester propriétaire de cette école, ce qui « libère » un montant de CHF 7 mios dans le plafond d'endettement. Il n'y a donc pas de problème à cet égard pour le montant du rachat de l'UAPE et de la cantine scolaire.
N. Vez Raymond	Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote. Le Préavis est approuvé par 37 oui et 2 abstentions.
P. Zuberbühler	Remercie chaleureusement le Conseil pour son vote.



	<p>6) Préavis No 24/2019: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 570'000 TTC relatif au remplacement du collecteur EC de la Rte de la Bellangère à la Rte de la Scie en passant par le lieu-dit "Les Epinettes" Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p>
N. Vez Raymond	<p>Rappelle que ce Préavis avait dans un premier temps été porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du 25 mars dernier puis reporté à la présente séance, d'une part car l'estimatif des coûts devait être revu à la baisse et d'autre part car la Municipalité souhaitait le compléter afin d'y inclure la pose d'une canalisation d'eau sous pression (ESP) permettant de faire un bouclage du réseau Rte de la Bellangère-Rte de la Scie.</p>
A.-L. Bally	<p>Présente brièvement le Préavis et en lit les conclusions. Suggère que la discussion intervienne après présentation des rapports des Commissions.</p>
R. Fahrni	<p>Présente le rapport de la Commission ad hoc.</p> <p>La Commission estime que, au vu du montant important du crédit demandé, des variantes auraient dû être examinées, en gardant à l'esprit que le projet concerne des événements peu fréquents (il est question de crues quinquennales). Les derniers débordements ont en effet eu lieu en 2014. Une variante aurait par exemple été de construire un déversoir d'orage qui aurait fonctionné comme un tampon permettant un écoulement progressif et ne nécessitant pas d'avoir à poser des conduites de gros diamètre. Malheureusement, cela n'a pas été étudié.</p> <p>Par ailleurs, certains coûts devisés paraissent très élevés, notamment les honoraires pour le projet et la direction des travaux (CHF 69'000) ainsi que la constitution de servitude (CHF 20'000).</p> <p>Enfin, les travaux de bouclage proposés (CHF 140'000 dont 10 – 15% devraient être subventionnés par l'ECA) ne semblent pas urgents.</p> <p>Pour ces raisons, la Commission ad hoc demande au Conseil de « <i>refuser le Préavis no 24 tel que présenté et invite la Municipalité à étudier les variantes d'opportunités et risques du projet</i> » (Rapport de la Commission ad hoc, in fine).</p>
S. Guex	<p>Présente le rapport de la Commission de Gestion et en lit les extraits suivants : « <i>La Commission de Gestion est d'avis que des travaux doivent être entrepris afin de pallier au problème de suppression des canalisations lors de violents orages et pour remédier à la vétusté de cette portion du réseau vieille de 50 ans (...). Toutefois, la Commission de Gestion relève que le montant des travaux est très important. Elle s'inquiète des différentes sommes qu'il faudra encore engager à l'avenir, notamment pour les sources et la mise en conformité des captages ainsi que la mise hors service du réservoir des Chaumilles (...)</i> ». Nonobstant ce qui précède, « <i>la Commission recommande au Conseil Communal d'accepter le Préavis 24/2019 tel que présenté par la Municipalité</i> ».</p>
N. Vez Raymond	<p>Remercie les deux Commissions pour leur travail et leur éclairage qui aboutit à des conclusions différentes. Passe la parole à Mme Bally.</p>



A.-L. Bally	<p>En réponse au rapport de la Commission ad hoc, informe le Conseil que les travaux envisagés ne concernent pas uniquement les crues quinquennales. En 2006 déjà, le PGEE mentionnait que cette conduite était abîmée et que les travaux pour la remplacer étaient prioritaires parmi les travaux d'entretien du réseau de la Commune. Par la suite, il a été relevé que cette canalisation était sous-dimensionnée. Il en va de même pour la canalisation qui relie le chemin des Epinettes à la route de la Scie puisque les canalisations qui se trouvent en aval ne peuvent être d'un diamètre inférieur à celles qui se trouvent en amont. Cette problématique est antérieure aux événements de 2014.</p> <p>L'alternative de tracé consistant à traverser les champs a été étudiée mais abandonnée pour plusieurs raisons : premièrement, les travaux engendreraient la perte d'une année de récolte pour l'exploitant. Deuxièmement, la présence de regards en plein champs gênerait les agriculteurs dans leur travail et risquerait d'endommager leurs machines. Enfin, cette solution poserait de gros problèmes pour l'entretien des canalisations (curages, etc.) car l'accès aux regards est alors impossible pour les camions et les regards en plein champs sont le plus souvent endommagés par les machines. Pour ces raisons, la Municipalité n'a pas donné suite à cette alternative.</p> <p>S'agissant du déversoir d'orage, il serait construit près de la ferme de M. Hugo Pradervand. Cette option engendrerait des coûts trop importants car il faudrait prévoir une canalisation depuis l'intersection Rte du Stand – Rte de la Bellangère pour que l'eau arrive dans le déversoir et une autre canalisation pour l'évacuer jusqu'à la rivière. Ce n'est donc pas une bonne solution.</p> <p>Enfin, concernant le choix des matériaux remis en question par la Commission de Gestion, Mme Bally explique que le choix de la fonte et non du polyéthylène (PE) a été fait par le fontainier car ce matériau est mieux adapté au type de travaux envisagés, y compris s'il faut faire des croisements de drains. Par ailleurs, la durabilité de la fonte est supérieure à 100 ans. Pour le surplus, le PE comporte plusieurs désavantages. Etant un matériau issu du pétrole, il n'est pas écologique. Il est aussi sensible aux températures négatives. La localisation des fuites est plus difficile qu'avec de la fonte. Au fil du temps, le risque bactériologique est également plus important qu'avec la fonte.</p> <p>Tout cela explique les choix faits par la Municipalité. Demande s'il y a encore des questions sur ce Préavis.</p>
C. Nardone	<p>Revient sur le point 5 du Préavis, Devis des travaux.</p> <p>Explique que les montants pour la constitution des servitudes ne sont pas des honoraires mais des taxes. Précise par ailleurs que les honoraires, devisés à CHF 69'000,-, ne couvriront pas uniquement la direction des travaux mais également la demande de subvention ECA. Ces montants ne semblent donc pas surfaits.</p>
S. Guex	<p>Précise que les honoraires ne sont pas fixés arbitrairement. Il s'agit d'une estimation calculée en fonction d'un pourcentage du coût des travaux et du nombre d'heures qui sera requis.</p>
N. Vez Raymond	<p>Remercie la Commission de Gestion pour ces précisions. Souhaite la bienvenue à M. Alain Blumenstein qui rejoint la séance.</p>
S. Breitenmoser	<p>Les plans tels que fournis dans le Préavis sont extrêmement difficiles à lire. Demande s'il serait possible à l'avenir de fournir des plans plus grands en annexe aux Préavis.</p>



P. Dillenbourg	Au cours des dernières années, a noté à plusieurs reprises que le petit vallon en amont du Stand de Tir se remplit lors de fortes crues, protégeant ainsi le village du risque d'inondations. Il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser cette topographie pour contenir les crues au lieu de devoir creuser et enterrer des canalisations ou autres déversoirs.
A.-L. Bally	Ce vallon récolte les eaux de ruissellement qui viennent de la forêt en amont. Les travaux envisagés sont destinés à récolter les eaux de ruissellement des routes et des bâtiments. Il ne s'agit pas du même réseau.
P. Dillenbourg	Certes, mais on pourrait faire un petit canal à la lisière du champ, cela serait moins coûteux.
S. Adams	L'idée est intéressante mais les communes ne sont pas libres de créer des ruisseaux comme elles l'entendent. Cela relève de l'aménagement du territoire et suppose donc de modifier le PAC. Or, on sait que ces procédures prennent des années.
R. Derbigny	Ajoute qu'un tel canal passerait par des propriétés privées, ce qui compliquerait encore passablement les choses (servitudes, expropriations,...).
N. Vez Raymond	Il semblerait que la créativité de M. Dillenbourg se heurte malheureusement à certains obstacles même si l'idée d'un canal est à... creuser ! En attendant, aucune autre intervention n'étant demandée, propose de clore la discussion et de passer au vote. Le Préavis 24/2019 est approuvé par 31 oui, 2 non et 6 absentions.
<p>7) Préavis No 25/2019: Comptes 2018 Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p>	
P. Zuberbühler	Présente le Préavis et en lit les conclusions. Rappelle que, au 31 décembre 2018, les comptes totalisaient des charges de CHF 6'623'933,26 et des revenus de CHF 6'699'529,07, dégageant un excédent de revenus de CHF 75'595,81. 71,54% des charges proviennent du canton et des associations intercommunales et ne sont donc pas sous contrôle de la Commune. La péréquation et les charges sociales représentent 50% des dépenses. La dette s'élève à CHF 11'725'150, en recul de CHF 1,5 mio par rapport à 2016. S'agissant des revenus, 84% proviennent des impôts et taxes. [Note : la présentation de M. le Syndic est disponible sur demande].
C. Nardone	Donne lecture du rapport de la Commission de Gestion et de ses conclusions. Demande par ailleurs si les comptes du CAD SA au 30 juin 2019 seront fournis à la CoGes lorsqu'ils seront disponibles.
P. Zuberbühler	Cela sera fait.
F.-H. Bovet	Félicite la Municipalité pour sa tenue des comptes et l'encourage à poursuivre ses efforts de réduction de la dette.



<p>P. Zuberbühler</p> <p>R. Fahrni</p> <p>P. Zuberbühler</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>Au poste 210.406, s'étonne que les recettes de l'impôt sur les chiens ont baissé de CHF 6'840 en 2017 à CHF 5'640 en 2018 alors qu'il y a de plus en plus de chiens dans la Commune. Il s'agit simplement d'une observation qui ne requiert pas d'explication particulière.</p> <p>Par ailleurs, demande à quelle cession de parcelle le poste 310.427.1 (Domaine et Bâtiments, Cession de parcelle) se réfère.</p> <p>Dans le Préavis, cette cession a été reportée par erreur sous référence 310.428. Il s'agit d'un fractionnement de parcelle dont une partie a été vendue à M. Michel Salero pour un montant de CHF 10'250.</p> <p>Le montant de la location du bureau au CAD SA (CHF 24'000/an, poste 354.427.2) paraît très élevé.</p> <p>Il s'agit de la location de la chaufferie. La référence au bureau est erronée.</p> <p>Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote et le Préavis 25/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p>
<p>P. Zuberbühler</p> <p>C. Nardone</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>P. Zuberbühler</p>	<p>8) Préavis No 26/2019: Arrêté d'imposition 2020 Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p> <p>Présente le Préavis qui propose de maintenir le taux d'imposition cantonal à 67% et en lit les conclusions. La Municipalité estime qu'il est nécessaire de maintenir ce taux, en particulier pour pouvoir s'acquitter de la péréquation.</p> <p>Lit le rapport de la Commission de Gestion et ses conclusions qui soutiennent le Préavis. Le maintien du taux semble être également nécessaire afin de pouvoir anticiper les répercussions de la votation sur la réforme de la fiscalité des entreprises.</p> <p>Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote et le Préavis 26/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p> <p>Remercie le Conseil et l'informe que l'Arrêté d'Imposition paraîtra dans la Feuille d'Avis du 16 août.</p>
<p>N. Vez Raymond</p>	<p>9) Résolution de Soutien "contre le boulet des charges cantonales" Discussion – Votation</p> <p>Ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'un Préavis Municipal mais émane du Bureau, sur proposition des Présidents des conseils communaux de Mies et Crans-près-Céligny, ainsi qu'il a été expliqué aux conseillers dans la note jointe aux documents préparatoires à la présente séance.</p> <p>Il s'agit de faire part aux autorités cantonales de la situation des communes du district qui subissent très négativement l'impact de la péréquation et de la facture sociale sur les finances communales. Les Présidents des conseils communaux de Mies et Crans-près-Céligny ont contacté tous les Présidents des conseils des communes du district en leur demandant de proposer à leurs conseils respectifs d'adopter une résolution de soutien à leurs propres résolutions, afin de se rallier à leur cause et d'en maximiser l'impact.</p>



	<p>L'objectif de ces résolutions est de faire pression sur les autorités communales pour obtenir une reprise de la facture sociale par le canton et revoir le système de la péréquation sans plus attendre.</p> <p>Quand bien même le résultat des comptes 2018 de la Commune est positif et que le taux d'imposition est maintenu, Givrins fait face aux mêmes difficultés que les autres communes pour dégager des revenus permettant de gérer convenablement la Commune après s'être acquittée de la facture sociale et de la péréquation. Malgré la gestion rigoureuse des deniers publics par la Municipalité, il devient quasi impossible de financer de nouveaux projets, voire même d'entretenir le patrimoine communal existant puisqu'il est régulièrement décidé de reporter certains travaux prévus dans les plans d'investissements à des jours meilleurs (toit de l'auberge, fontaines, etc.).</p> <p>Le Bureau, après consultation de la Commission de Gestion qui a donné son soutien de principe, propose dès lors au Conseil de voter une Résolution de Soutien à celles adoptées par les conseils des communes de Mies et Crans-près-Céligny. Cette Résolution n'est pas contraignante pour la Commune et ne comporte aucune obligation de sa part.</p>
F.-H. Bovet	Souhaiterait que la Résolution de soutien soit également adressée aux députés de l'arrondissement de Nyon et pas seulement au Conseil d'Etat.
N. Vez Raymond	Cela sera fait.
R. Derbigny	Est en principe favorable sur le principe à la Résolution proposée mais souhaiterait connaître la position de la Municipalité sur ce sujet.
N. Vez Raymond	Rappelle que la Résolution émane uniquement du Conseil Communal, qui est l'organe qui approuve les budgets, les taux d'imposition et les comptes communaux. Cela étant, il est effectivement intéressant de connaître la position de la Municipalité, en souhaitant qu'il y ait une cohésion entre les différentes autorités communales.
P. Zuberbühler	<p>L'Association des Communes Vaudoises (AdCV) a récemment tenu une séance sur ce thème avec une délégation du Conseil d'Etat, soit Mme Nuria Gorrite, Mme Béatrice Métraux et M. Philippe Leuba. Cette délégation a formulé une proposition qui comprend notamment un éventuel transfert au canton, partiel ou total, avec une bascule de point d'impôts, de la facture sociale... mais en échange d'un certain nombre de points d'impôt ! L'examen se ferait commune par commune, en fonction de la valeur de leur point d'impôt respectif. Il est également proposé de revoir la péréquation horizontale entre les communes pour qu'elle puisse réellement jouer son rôle de garant de la solidarité entre elles. Ces nouveaux paramètres devraient entrer en vigueur en 2021 afin qu'ils puissent être intégrés dans les budgets 2022.</p> <p>M. le Syndic reste toutefois dubitatif quant à l'efficacité de cette révision. Il ajoute que les communes qui ont le plus de peine sont souvent celles qui n'arrivent pas à augmenter leurs impôts communaux.</p>
N. Vez Raymond	Il est vrai que les communes de Mies et de Crans-près-Céligny ont des taux d'imposition communaux nettement plus bas que Givrins, soit respectivement 56% et 53%. Il n'en demeure pas moins que nous faisons face aux mêmes difficultés lorsqu'il s'agit de réaliser les projets prévus dans les plans d'investissements.



	<p>Il est également vrai que les comptes 2018 de la Commune sont positifs, mais ce résultat a supposé un certain nombre de sacrifices.</p> <p>En fin de compte, toutes les communes du district semblent avoir les mêmes difficultés avec le système actuel de financement de la facture sociale et de la péréquation. La Résolution de Soutien est une résolution de principe (on ne rentre pas dans le détail des chiffres) et il ne s'agit pas de s'immiscer dans les négociations entre les associations de communes et le Conseil d'Etat. L'idée est de faire pression sur les autorités pour accélérer la procédure de révision de ces instruments.</p> <p>La discussion étant close, il est procédé au vote sur cette Résolution de Soutien qui est approuvée par 33 voix et 6 abstentions.</p>
N. Vez Raymond	<p>10) Nomination du Bureau:</p> <p>a. Election du Président / de la Présidente b. Election de deux Vices-Président(e)s c. Election des Scrutateurs / Scrutatrices d. Election de la Commission de Gestion</p> <p>Demande s'il y a des candidatures parmi les conseillers et conseillères. Tel n'est pas le cas et le Conseil Communal élit Mme Nathalie Vez Raymond comme Présidente du Conseil Communal pour une année, à l'unanimité des membres présents.</p> <p>Remercie le Conseil pour la confiance témoignée.</p> <p>Le Conseil Communal élit les personnes suivantes pour une année, à l'unanimité des membres présents :</p> <p>Vice-Président : M. Angelo Boscardin 2^e Vice-Président : M. Pierre Dillenbourg</p> <p>Scrutateurs : MM. Stève Breitenmoser et Robert Watts Scrutateurs suppléants : MM. Damien Clot et Frédéric Sauser</p> <p>Commission de Gestion : MM. Yann Bechtel, Robert Derbigny, Claude Morel, Cédric Nardone et Markus Stark Membres suppléants : MM. Steve Guex et Marc-Olivier Lequint</p> <p>Les personnes élues sont chaleureusement applaudies par le Conseil.</p>
C.-L. Derbigny N. Vez Raymond H. Pradervand	<p>11) Propositions individuelles et divers</p> <p>Demande s'il ne faut pas réélire également la secrétaire du Conseil Communal.</p> <p>La secrétaire est nommée pour la durée de la législature, conformément au Règlement du Conseil. En profite pour remercier cette dernière pour son travail et l'assemblée l'applaudit à son tour.</p> <p>Il y a des places de parc publiques près du cèdre mais celles-ci sont très souvent occupées, de jour comme de nuit, par les mêmes véhicules. Demande à la Municipalité si elle peut agir pour que ces places restent publiques, notamment pour les clients de la boulangerie.</p>



P. Zuberbühler	La Commune n'ayant plus d'Agent de Sécurité Publique, c'est effectivement à la Municipalité d'agir, bien que cela ne soit pas très aisé. Des lettres pourraient être envoyées aux détenteurs des véhicules qui utilisent ces places de manière récurrente. La Municipalité pourrait également demander à la gendarmerie de passer de temps à autre.
A. Blumenstein	Rappelle que la durée de stationnement autorisée sur ces places est de 4 heures la journée (disque obligatoire) et libre entre 22 heures et 8 heures.
H. Gremlich	Concernant les haies et les branches d'arbres qui débordent sur le domaine public, demande si c'est la Municipalité qui contacte les propriétaires pour leur rappeler de les tailler.
F.-H. Bovet	Il faut consulter le code rural qui fixe les gabarits des arbres et des haies. Il n'est pas toujours obligatoire que ces haies ou branches d'arbres restent à l'intérieur de la propriété privée.
P. Zuberbühler	Un avis est publié chaque année dans l'Echo des Copons rappelant aux propriétaires le délai au 31 juillet pour la taille de leurs haies et arbres.
N. Gremlich	Existe-t-il un règlement communal pour les drones qui survolent la Commune ?
A. Blumenstein	Le Règlement de police communal est actuellement en révision et ce point sera couvert.
R. Guilloud	Informe le Conseil que la Commune de Givrins sera représentée avec son drapeau lors de la Fête des Vignerons.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie la Municipalité ainsi que les conseillères et conseillers et lève la séance à 21 heures 45.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves

